

Avis 2022/08

Rendu à la demande du Ministre des Indépendants

Article 110, §1 de la loi du 30 décembre 1992 portant des dispositions sociales

Montants des dotations d'équilibre 2021 et 2022

1	Dotation d'équilibre	1
1.1	Montants 2021	1
1.2	Montants 2022	2
2	Avis du Comité.....	2

Le Comité émet un avis sur deux projets d'arrêtés royaux qui fixent les montants de la dotation d'équilibre pour les années 2021 et 2022.

1 Dotation d'équilibre

Pour remédier aux déficits budgétaires dans les Gestions financières globales, la sécurité sociale connaît un système de dotations d'équilibre. Depuis la réforme du financement de la sécurité sociale, il est fixé que la dotation d'équilibre du régime des travailleurs indépendants ne peut pas être inférieure à 1/9^{ème} de la dotation d'équilibre allouée au régime des travailleurs salariés, mais cet octroi ne peut pas mener à un solde positif dans le régime des travailleurs indépendants.

1.1 Montants 2021

Un premier projet d'arrêté royal fixe définitivement la dotation d'équilibre pour l'année 2021 à 4.663.263 milliers d'euros dans le régime des travailleurs salariés et à 2.154.775 milliers d'euros dans le régime des travailleurs indépendants.

Comme, au cours de l'exercice 2021, un montant de 5.615.439 milliers d'euros avait déjà été transféré à la Gestion financière globale des travailleurs salariés et un montant de 2.805.401 milliers d'euros¹ à la Gestion financière globale des travailleurs indépendants², le projet d'arrêté royal prévoit également que les deux gestions globales devront respectivement reverser en 2022 un montant de 952.176 milliers d'euros (salariés) et 650.626 milliers d'euros (indépendants) au Trésor.

¹ Ce montant tient compte de l'ajout du montant de 209.344 milliers d'euros, correspondant au solde de la dotation d'équilibre pour l'année 2020.

² Voir aussi avis CGG 2021/26 du 16 décembre 2021

1.2 Montants 2022

Un deuxième projet d'arrêté royal prévoit une dotation d'équilibre pour 2022 de 4.447.541 milliers d'euros pour le régime des travailleurs salariés et de 459.916 milliers d'euros dans le régime des travailleurs indépendants.

2 Avis du Comité

Le Comité émet un avis positif sur les projets d'arrêtés royaux qui lui ont été présentés.

Au nom du Comité général de gestion pour le statut social des travailleurs indépendants, le 31 mai 2021 :

Veerle DE MAESSCHALCK,
Secrétaire

Jan STEVERLYNCK,
Président